



# RÈGLEMENT DU RUNNING DE CAISSARGUES 2024

## Article 1: Organisation de l'événement

L'association Courir à Caissargues organise la 8e édition du Running de Caissargues le dimanche 15 septembre 2024. Le départ et l'arrivée de toutes les courses se situent devant l'école Clos Mirman.

- **Courses enfants** : Départ à 9h00 pour les 6 à 9 ans et à 9h15 pour les 10 à 13 ans.
- **Course typée trail de 14 km** : Départ à 9h30.
- **Course de 5 km et randonnée de 5 km** : Départ à 10h05.
- **Retrait des dossards** : À l'école de Mirman à partir de 8h00.
- **Inscription et tarifs** : 1 euro par inscription sera reversé à une association caritative.
  - En ligne jusqu'au 14 septembre 18h : [endurancechrono.com](https://endurancechrono.com)
  - Par courrier jusqu'au 8 septembre à Endurance Chrono 67 chemin de la montée de Brousse 30310 VERGEZE.
  - Tarifs : 15€ pour le 14 km, 8€ pour le 5 km et la randonnée de 5 km, gratuit pour les courses enfants.
  - Inscriptions sur place jusqu'à 10 minutes avant le départ.

## Article 2: Certificat médical

Les coureurs non licenciés doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

## Article 3: Parcours

La course nature se déroule sur trois distances (5 km, 14 km, et 5 km randonnée), comprenant des sections sur route goudronnée et chemin de terre.

- **Ravitaillement** : Au 4ème km pour la course de 5 km et la randonnée, au 11ème km pour la course de 14 km, et à l'arrivée.
- **Interdiction de courir sur la passerelle après les colonnes de l'ancien théâtre et deux personnes maximum en même temps** sous peine de disqualification.

## Article 4: Remise des prix

Les récompenses seront remises à la fin de la course :

- Les 3 premiers au scratch (hommes et femmes) pour les 2 courses.
- Le premier de chaque catégorie (hommes et femmes) pour les courses de 5 km et 14 km.
- Les récompenses ne sont pas cumulables.

## Article 5: Sécurité et balisage

La course sera balisée et encadrée par des signaleurs. Le parcours n'étant pas totalement fermé à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route. Un service de sécurité et une surveillance médicale sont assurés tout au long du parcours.

## Article 6: Respect des horaires

Les participants doivent respecter l'horaire de départ fixé par arrêté préfectoral. Seuls les coureurs munis d'un dossard délivré par l'organisateur sont autorisés à prendre le départ.

#### **Article 7: Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile. Les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs en cas de dommage. Les licenciés bénéficient des garanties de leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

#### **Article 8: Dossard et chronométrage**

Chaque coureur inscrit recevra un dossard avec une puce pour le chronométrage.

#### **Article 9: Respect de l'environnement**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant les emballages des gels et barres énergétiques. Tout manquement entraînera une élimination immédiate.

#### **Article 10: Acceptation du règlement**

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 11: Droit à l'image et publication**

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, coordonnées et images sans indemnisation.

---

**Note environnementale :** Il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Des sacs poubelles seront disponibles à l'arrivée.